

Le regroupement des équipes RH suscite le vote d'une expertise sur le projet par les élu.e.s du CSE SEM.

Ce 17 mai 2022, les élu.e.s du CSE SEM ont été consulté.e.s pour émettre un avis sur le projet de regroupement des équipes RH à SEM.

Et c'est logiquement qu'à l'initiative de vos élu.e.s CGT RATP une expertise a été votée par les membres du CSE.



Quelle différence avec l'expertise déjà votée le 31 août 2021 et qui n'a pas été réalisée ?

La direction a contesté la **première expertise votée au mois d'août** car elle estimait que le dossier n'était alors présenté que pour l'information des représentant.e.s du personnel et non pour consultation.

Elle s'était alors engagée à fournir, à étapes régulières, les informations nécessaires aux élu.es pour analyser les contours de ce projet important, et à **accompagner l'ensemble des salarié.e.s** concerné.e.s et leur permettre une lisibilité quant à leur **avenir professionnel à court et moyen termes**.



En contrepartie de ces engagements, les élu.e.s du CSE ont renoncé à la demande d'expertise.

Malgré les interpellations de la CGT RATP, ce compromis n'a pas été respecté par la direction.

C'est pourquoi, alors que les élu.e.s du CSE devaient émettre un avis pour projet important lors de la séance du **17 mai dernier, une nouvelle expertise a été votée.**

Cette fois, la direction a fait savoir qu'elle ne contesterait pas la demande d'expertise.

Le calendrier de mise en place du CSP pourrait donc être modifié.

Pourquoi l'expertise ?

Dans le cadre de la création du CSP des fonctions RH, elle permet d'**analyser les situations de travail** et d'**évaluer et prévenir les risques professionnels** ; elle permet également d'évaluer **l'incidence pour les salarié.e.s** de la mise en place d'un projet important, de mesurer l'évolution de leur **charge de travail**, de mesurer la **productivité** effectuée au sein des fonctions RH, de définir comment améliorer les conditions de travail ainsi que l'organisation. Autant d'éléments indispensables aux élu.e.s du CSE qui pourront donc émettre un avis éclairé sur ce projet important.



Le compte-rendu d'expertise favorisera une vision précise des répercussions du projet sur les salarié.e.s.

Pour la CGT RATP

Le secteur d'activité des **fonctions support** est déjà fortement frappé par **DIAPASON** et le projet dénommé **PROMETE** participe à une **productivité supplémentaire** par le biais du **regroupement des salarié.e.s et de la mutualisation des activités**.

La légende grecque de Promothée, grand ami des humains à qui il transféra nombre de savoirs réservés aux dieux, raconte qu'il fût condamné par Zeus à être enchaîné à un rocher et à se faire dévorer éternellement le foie par un aigle.



Ce projet présume-t-il du sort promis à nos collègues du CSP RH ?

Ce qui est certain, c'est qu'il va impacter l'organisation du travail sur les sites **en éloignant les agents de leurs gestionnaires**.

Dans sa stratégie de **démantèlement de l'EPIC**, la direction ouvre ainsi la porte à **l'externalisation des activités RH du département SEM**.

En outre, l'**absence de dialogue social** contribue à laisser en suspens des interrogations pourtant légitimes sur les demandes de chiffrage des **effectifs GRH avant et après la mise en place du CSP**, sur le ratio nombre d'agents / nombre de gestionnaires, sur les modalités de passage aux catégories maîtrise et cadre et sur les activités des gestionnaires restant sur les unités.

L'expertise apportera ces précisions.

Vos représentant.e.s CGT sont mobilisé.e.s sur le terrain et dans les instances pour vous faire entendre et veillent à faire respecter votre qualité de vie au travail.

LA CGT VOUS
SA FORCE C'EST VOUS
SYNDIQUEZ-VOUS!

Se Syndiquer

Nom..... Prénom.....

Téléphone..... E-mail.....

Département.....

Bulletin d'adhésion à renvoyer par courrier intérieur à :

UGICT / CGT-RATP 85 Rue Charlot CHOT / CHARLOT

Tel : 01 44 84 52 45 - Int : 58770 - Mail : orga.ugict.ratp@gmail.com



<http://ugict-ratp.reference-syndicale.fr>